MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2023-87** **03/02/2023**

Date de mise en application : 06/02/2023
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 29/03/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation en 2023, des équipes pédagogique des établissements d'enseignements publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) "Aménagements paysagers (AP)".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Résumé : Note d'information relative à l'organisation en 2023 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) "Aménagements paysagers".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) «Aménagements paysagers (AP)» est rénové pour la session 2026, rentrée scolaire 2024.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA AP a été mis en place à partir de janvier 2023 (voir NS DGER/DAT/2022-920 du 15/12/2022).

La présente note de service cadre la session institutionnelle de lancement (SIL) de la rénovation à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole Aménagements paysagers.

Deux sessions de formation inter régionales sont prévues à **Toulouse** (la session initialement prévue les 22 et 23/03/2023 **est reportée aux 08 et 09/06/2023**) et à Paris (les 28 et 29/03/2023). Cependant, en fonction du contexte sanitaire, la formation est susceptible de se dérouler à distance. Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA AP. Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et l'évaluation seront présentés.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :
- deux enseignants ou formateurs par centre de formation public ou privé (CNEAP ou UNREP) préparant au BTSA GF dont un enseignant ou formateur coordonnateur de filière ;
- deux représentants des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
Jour 1 MATIN 10h30-12h00 (accueil à 10h00)	**Plénière**	• Accueil / présentation de la session • Rappel sur la réforme globale des BTSA • Présentation du sens de la rénovation du référentiel de diplôme • Point sur l'habilitation

Jour 1 APRES-MIDI 13h30-17h30	**Ateliers**	Quatre ateliers en parallèle : • Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités • Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique • Atelier 3 : Transitions écologiques et pédagogiques : stratégies de valorisation du vécu des apprenants
Jour 2 MATIN 08h30-12h30 (accueil à 08h15)	**Ateliers**	Quatre ateliers en parallèle : • Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités • Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique • Atelier 3 : Transitions écologiques et pédagogiques : stratégies de valorisation du vécu des apprenants
Jour 2 APRES-MIDI 14h00-16h30	**Plénière**	Présentation des points saillants de chaque atelier Questions / réponses Bilan et recueil des besoins de formation

Chaque participant suivra deux ateliers sur les trois proposés (1 et 2 ou 1 et 3). Les deux participants d'un même établissement suivront ensemble l'atelier 1 (ou 1bis) mais se répartiront entre les ateliers 2 et 3 afin de suivre des ateliers différents.

Les ateliers ont été présentés lors du webinaire du 17 janvier 2023. Ils s'appuieront sur un travail initié par les équipes dans les établissements. Des indications pour guider ce travail ont été données lors du webinaire. Elles sont également disponibles sur la plateforme Univert de l'ENSFEA à la rubrique «appui à l'enseignement agricole, DNA» : https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et spécifique au brevet de technicien supérieur agricole «Aménagements paysagers» sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr .
Il est demandé aux participants aux sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Les sessions de formation se dérouleront en présentiel :

- Pour les établissements des régions : *Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine*

du jeudi 08 juin, 10h30 au vendredi 09 juin 2023, 16h30
(accueil à partir de 10h00)
A l'ENSFEA Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Code stage NFE1EA0065 - Code session 2023-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 12 mai 2023

- Pour les établissements des régions : *Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Normandie, Centre-Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire*

du mardi 28 mars, 10h30 au mercredi 29 mars 2023, 16h30
(accueil à partir de 10h00)
A l'INSPE Paris
10 rue Molitor
75016 PARIS

Code stage NFE1EA0065 - Code session 2023-00002
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 10 mars 2023

- Les participants des DROM-COM peuvent s'inscrire à la session de leur choix en respectant les dates limites de clôture des inscriptions.

En fonction du contexte sanitaire, la modalité de formation est susceptible d'adaptations (transformation en formation à distance). Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : **https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription** puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur **https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription** ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;

- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :
- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :
- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels…).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO :
- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels…).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH [1] **ou** ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA [2]

Matricule RenoiRH MASA : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoiRH : **Code session RenoiRH :**

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF (Responsable Local de Formation)**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom :	Courriel (obligatoire) :	Nom :
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	**Date :**

1-**Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche.** Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

ENSFEA
Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

ANNEXE 2

2022-2023

Etablissements privés

CNEAP, UNREP

Formation SIL BTSA AP Enseignants - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **BTSA AP Enseignants** ☐ **TOULOUSE** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0065 – 2023-00001** **Date : du jeudi 08 au vendredi 09 juin 2023** **DATE LIMITE D'ENVOI : 12 mai 2023** ☐ **PARIS** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0065 – 2023-00002** **Date : du mardi 28 au jeudi 29 mars 2023** **DATE LIMITE D'ENVOI : 10 mars 2023**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :

ENSFEA
Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

ANNEXE 3

2022-2023

Représentants Etablissements privés UNMFREO

Formation SIL BTSA AP Enseignants - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **BTSA AP Enseignants** ☐ **TOULOUSE** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0065 – 2023-00001** **Date : du jeudi 08 au vendredi 09 juin 2023** **DATE LIMITE D'ENVOI : 12 mai 2023** ☐ **PARIS** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0065 – 2023-00002** **Date : du mardi 28 au jeudi 29 mars 2023** **DATE LIMITE D'ENVOI : 10 mars 2023**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :